

LA CGT FINANCES LE RÉAFFIRME : LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ DOIVENT PRIMER, « quoi qu'il en coûte » !

Pourtant, au terme de 9 mois que nous vivons cette crise sanitaire, nous estimons qu'une **véritable stratégie de prévention du risque COVID** en milieu professionnel doit être réellement déclinée – et pas seulement invoquée – avec notamment un **strict respect de la distanciation physique et la mise en place effective du télétravail** partout et à chaque fois qu'il est possible.

Nous regrettons votre position de **refus de mise en place des test antigéniques rapides** sur le lieu de travail sur la base du volontariat tout particulièrement sur les sites comportant des contaminations et des cas contacts (cluster).

Nous demandons toujours **le détail** département par département **du déploiement des ordinateurs destinés au télétravail**. Depuis des mois que nous vous les demandons, vous n'êtes toujours pas en mesure de nous donner des chiffres globaux. Ce n'est pas acceptable

A l'heure où le nombre de collègues infectés ou cas contact ne cesse de progresser, le temps joue contre nous et les retards pris dans certaines directions de notre ministère deviennent insupportables .

Des services, d'accueil notamment, qui avaient à grand peine survécu aux suppressions massives d'emplois sont ainsi fermés faute d'agent-e-s valides ! Et pourtant cette hémorragie, loin d'être stoppée, est déjà prévue pour s'amplifier !

Le temps est à un moratoire sur les « réformes » pour se concentrer sur notre fonctionnement en mode dégradé.

Pour la CGT Finances, il est plus que nécessaire de cibler les priorités en fonction du contexte, le temps des suppressions d'emplois, des réformes et de leur application doit être suspendu sur l'ensemble de notre ministère, nos missions étant plus que jamais en cette période de crise essentielles, d'utilité publique et indispensable à la continuité de l'Etat.

La CGT Finance exige le retrait de ces réformes d'une brutalité sans précédent faites pour des raisons plus dogmatiques que comptables sur le dos des agents et sans consultation des citoyens ni des usagers.

Si nous constatons que les CHSCT ont parfois du mal à être réunis alors que la situation sanitaire l'exige, les CTR et les CTL ayant à leur ordre du jour des projets de casse de nos administrations financières ne rencontrent, eux, aucun obstacle pour être convoqués !

Pire, **aucun plan de continuité de l'activité (PCA)** n'a été mis en place pour ce deuxième confinement! La CGT Finances publiques a revendiqué auprès de son DG la mise en place d'un PCA, pour arriver enfin à un niveau acceptable de protection des personnels. Actuellement, nous sommes très loin du taux de télétravail atteint lors du premier confinement..

Si nous constatons des améliorations dans la prise en compte des cas individuels, il reste encore beaucoup à faire.

La situation **des personnes vulnérables** semble enfin stabilisée après une gestion inhumaine et à géométrie variable qui entretient encore aujourd'hui la confusion chez les personnels.

Toutefois nous notons une prise en compte positive au sein de notre ministère de la situation **des collègues vivant avec des personnes vulnérables** qui devra toutefois, en ce temps pandémique, être bien explicitée à des directions souvent dures d'oreille.

Si la prise en charge des cas **des agents positifs ou cas contact** semble s'améliorer les mesures de désinfection des bâtiments demeurent souvent très insuffisantes.

Pour des raisons sanitaires élémentaires, nous demandons une réaffirmation de la doctrine selon laquelle **les malades sont en arrêt maladie et les cas contact en ASA**.

Pour ces mêmes raisons nous demandons toujours **la suppression du jour de carence et son abrogation**, alors que le gouvernement l'avait suspendu lors du 1er confinement.



Concernant enfin **la reconnaissance en maladie professionnelle**, nous contestons sa limitation à une seule forme du Covid (affections respiratoires aiguës) alors que nombre de malades développent a posteriori des affections et pathologies suite à cette contamination.

De même, du chemin a été parcouru sur la question de l'amiante.

Celle-ci est pour nous une question sanitaire essentielle. Après avoir pointé le recul que nous avons constaté sur le terrain en matière de prévention du risque amiante, deux avancées sont constatées :

- votre reconnaissance du préjudice d'anxiété des agent-e-s du Tripode de Nantes ;
- la mise à jour du guide RH amiante que vous nous proposez aujourd'hui et qui prend en compte la situation réelle des agent.e.s.
-

Nous espérons que ces premiers bougés préjugent d'avancées attendues comme sur le sujet de l'évacuation du site actuel de Montargis ou la conduite de travaux de désamiantage comme dans le département du 27...

Sur ce sujet nous demandons la communication du guide de suivi médical des agents pendant leur activité ainsi que celle du guide à destination des services RH et des médecins de prévention ainsi que le guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments (édition 2020 dès que sa version actualisée sera disponible).

Nous réaffirmons le rôle fondamental et irremplaçable des CHSCT

Nous demandons **une prise en compte immédiate des droits d'alerte et de retrait par les CHSCT**, l'enquête « à chaud » conduite en Isère suite à votre intervention ou comme à Paris permettant de sortir rapidement par le haut de situations de dangers graves et imminents.

S'agissant du droit d'alerte déposé sur le Pool téléphonique de Rennes, l'ISST et l'ARS auraient confirmé la conformité de la sécurité du pool (distance et séparation) et le droit de retrait n'aurait donc pas de justification. **La CGT Finances publiques conteste** cette position minimaliste qui se limite au simple principe de conformité des installations bien éloigné de la réalité du travail et de l'organisation du travail dans ces services. La désinvolture de la SRP et du directeur local vont conduire à une montée inexorable du malaise et de la colère des personnels des Accueils.

Sur la prise en charge de **la détresse psychologique des collègues** le Ministère du travail étudierait, pour les agents publics, l'accès à un numéro vert national auquel pourraient accéder les agent-e-s qui se trouvent dans une situation d'isolement ou en difficultés professionnelle ou personnelle. Qu'en est-il pour le MEFR ?

Concernant **les concours**, nous demandons qu'un protocole spécial soit mis en place pour les agent-e-s vulnérables et celles et ceux en situation de handicap.

Avec le renforcement des contrôles sur les déplacements, il est nécessaire de fournir les **justificatifs nécessaires** pour qu'aucune ou aucun agent ne soit verbalisé alors qu'elle ou il est sur son temps de travail ou sur son temps de trajet. De même **les libertés syndicales** doivent être garanties. Nous demandons la liberté de déplacements dans le cadre des mesures sanitaires et la fourniture des moyens nécessaires à contacter et informer les personnels (visio et audio).

Le jeudi 29 octobre 2020, le Gouvernement a porté **le plan Vigipirate au niveau urgence attentat** sur l'ensemble du territoire, et nous n'avons toujours pas le détail des mesures prises sur l'ensemble du Ministère.

Sur tous ces points, aucune commission spécialisée ne sera en mesure de remplacer des comités dont la compétence et l'expertise a été patiemment construite pendant des décennies.

Au risque de nous répéter, **la CGT Finances réaffirme** que le gouvernement serait grand s'il consentait à **revenir sur la suppression des CHSCT en tant qu'instance dédiée et de plein exercice**. La mise en place des CSA en l'état de la réflexion va constituer un recul sans précédent des politiques, outils et moyens en matière de santé au travail. Et cette perspective n'est pas une raison de limiter **les visites et enquêtes du CHSCT** comme la fiche présentée au point 3 y invite en limitant celles-là aux seules situations exceptionnelles ou d'urgence.

Enfin nous regrettons **la communication tardive des documents de travail** de ce CHSCTM qui ne nous permettent pas de travailler correctement de façon collective. Ceci participe à **décrédibiliser à minima les politiques ministérielles en matière de santé travail**, les directions de Bercy ayant tendance à s'émanciper des directives et préconisations présentées par le secrétariat général et ce comité.



Coronavirus Covid 19

INFORMATIONS AUX FINANCES